

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 13 août 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 13 août 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Denisart, Alfred

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (180r, 181v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Denisart, Alfred, Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 13 août 1867, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (9)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45703>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e

- [Denisart, Alfred](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 août 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)
Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)
Lieu de destination Vervins (Aisne)
Scripteur / Scribe [Denisart, Alfred](#)

Description

Résumé Godin s'en remet à Oudin-Leclère pour l'affaire Meyer Levy [la livraison de Colmar]. Sur l'affaire Lasserez. Les sommes détournées s'élèvent à 1 480 F, dont il a remboursé 358 F, mais il faut aussi dédommager le travail accompli pour remettre en ordre les écritures. La famille de Lasserez doit ainsi encore rembourser 1 220 F.

Notes Lettre signée par Alfred Denisart.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Lasserez \[monsieur\]](#)
- [Meyer Levy](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Genève, 13 Août 1867

Monsieur Cudin-Lectère, Carme
Fervins

Je suis en possession de votre honnorable lettre du 11 et
sur l'affaire Meyer-Lory, j'attendrai donc le suit, m'en
rapportant à vous pour mener cette mauvaise chère, à
bon fond.

Quant au frère Lasseret, j'ai en effet que l'adjectif introduit
par lui n'est pas sérieux, mais il me semble que dans son
intérêt propre, il ferait mieux de s'en désister au plus tôt.
Je n'ai point aucun intérêt à la famille Lasseret, j'en
ai vu ni bien ni mal, je ne la connais pas, on dit
cependant que ses parents sont de braves gens, ils peuvent
l'acquiescer en m'indemnisant des pertes énormes par le
fait de leur fils.

Les déductions constatées à partir de 1480^t,
je n'en sais, si on n'en trouvera d'autres, je ne pense cependant pas
qu'il y en a beaucoup, le gain de la découverte du vol. 500,
il lui revenait comme appointements, de l'indemnité faite
de son legs, réclamation du Casino,

Sat 58
38

à déduire de 1480^t on est là 1122^t d'après le
principal, ce sur lequel il n'y a pas à discuter, mais de
plus, il a fallu rembourser immédiatement tous les loyers
à l'Etat, après de découvrir la fraude, Sat 600 écus à
c'oy - ou 42^t, il a été perdu pendant deux ans, environ
à l'Etat de 7 employés, pendant toute la comptabilité.

vingtaine, travail qu'on peut évaluer au minimum à 4 po par
 lot 36^t. Ce serait donc 98^t à ajouter aux 112^t
 ou 1880^t que la famille devrait me rembourser, pour
 m'indemniser dans la mesure du possible du préjudice causé
 dans ce cas à l'Académie protestante de Genève.

Je vous en fais les observations s'il y a lieu & vous
 renouvellant de l'intérêt que vous portez à ma santé,
 j'ai le plaisir de vous dire que mon état est en ce moment
 satisfaisant.

(Surtout, je vous prie, l'assurance de ma parfaite
 considération)

A. de M. B.

vingtaine, travail qu'on peut évaluer au minimum à 4 po par
 lot 36^t. Ce serait donc 98^t à ajouter aux 112^t
 ou 1880^t que la famille devrait me rembourser, pour
 m'indemniser dans la mesure du possible du préjudice causé
 dans ce cas à l'Académie protestante de Genève.

Je vous en fais les observations s'il y a lieu & vous
 renouvellant de l'intérêt que vous portez à ma santé,
 j'ai le plaisir de vous dire que mon état est en ce moment
 satisfaisant.

(Surtout, je vous prie, l'assurance de ma parfaite
 considération)

A. de M. B.